

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au projet de Budget de l'exercice 1882, y compris les amendements présentés à la Chambre des Représentants, s'élèvent à fr. 20,400,915 »

Les crédits proposés pour 1885, montent à fr. 20,474,754 »

Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente une augmentation de fr. 73,821 »

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit de 292,078 francs destiné à payer les pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant encore à payer au 1^{er} janvier 1882, est réduit de 2,554 francs, par suite de l'extinction de huit pensions.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le crédit de 6,000 francs destiné à compléter le mobilier du cours de paléontologie à l'Université de Gand, disparaît du projet de Budget pour l'exercice 1885.

Mais une somme de 34,175 francs est indispensable à l'effet de pourvoir aux dépenses nécessitées par différents services dans les deux Universités de l'État; dont 25,575 francs, pour les cours de physiologie et d'ophthalmologie, de zoologie; pour les besoins de la bibliothèque; pour les écoles spéciales, les facultés des sciences et de médecine à l'Université de Liège. Puis, une somme de 8,600 francs, pour l'acquisition d'appareils nécessaires aux démonstrations des exercices pratiques aux écoles spéciales, ainsi que pour le cours de zoologie à l'Université de Gand.

L'augmentation du crédit n'est en réalité que de 28,175 francs.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Par suite du grand nombre d'établissements nouveaux qui seront organisés dans le courant de l'année 1882, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1881, la nomination d'un quatrième inspecteur ou d'un inspecteur spécial pour les langues modernes est rendue nécessaire. On prévoit donc au projet de Budget de 1883, une somme de 6,000 francs pour payer le traitement de ce nouveau fonctionnaire et 2,000 francs pour les frais de route et de séjour.

L'inspection spéciale des ouvrages de mains dans les écoles moyennes de filles, sera confiée provisoirement, par délégation, à une régente ; mais, une somme de 2,000 francs est nécessaire pour les frais de route et de séjour. L'augmentation est donc de 10,000 francs.

On sollicite aussi une somme de 10,000 francs pour les frais de rédaction du 10^e rapport triennal sur l'enseignement moyen.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879, les inspecteurs principaux et cantonaux de l'enseignement primaire peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

L'augmentation de 23,000 francs portée à l'article 39 servira à faire usage de cette faculté.

Un complément d'organisation de l'inspection spéciale des écoles primaires de filles, des écoles primaires mixtes et des sections gardiennes, exige une augmentation de 5,000 francs à l'article 41 du projet de Budget.

L'article 45 litt. f, prévoit un crédit de 25,000 francs, pour les frais des concours entre les écoles d'adultes et pour récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. Une augmentation de crédit de 15,000 francs est nécessaire par suite de l'organisation de concours entre les écoles d'adultes dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Limbourg, où ils n'avaient pas encore été institués.

Une somme de 45,000 francs, destinée au paiement des indemnités dues aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques, ainsi que des frais d'impression des catalogues, a été portée au projet de Budget modifié pour l'exercice 1882. Cette somme a dû être augmentée en 1883, pour faire face aux frais d'acquisition de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires.

Le crédit de 20,000 francs pour les frais de rédaction du 13^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire disparaît du projet de Budget de 1883.

CHAPITRE V.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Pas de changement.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1883, à la somme de *vingt millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cent trente-quatre francs* (20,474,734 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VANHUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	21,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	269,000	"	269,000
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000	"	60,000
4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	5,000	"	5,000
5	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions. . .	6,000	"	6,000
6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	58,000	"	58 000
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000	"	14,000
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	16,000	"	16,000
9	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1882. — Pensions accordées en 1881 et 1882 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif.)	626,000	"	626,000
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1882 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	289,724	"	289,724
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	8,000	"	8,000
12	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	"	65,000
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures . . .	2,000	"	2,000
14	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	15,000	"	15,000
A REPORTER fr.		1,454,724	"	1,454,724

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	1,454,724 "	"	1,454,724 "
	CHAPITRE II.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
15	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	6,000 "	"	6,000 "
16	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 16, 17 et 18 d'une somme de 20,000 francs au plus)	985,200 "	"	985,200 "
17	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	597,810 "	"	597,810 "
18	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour tra- vaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Uni- versités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1837, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,470 "	"	98,470 "
19	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des annales des Universités de Belgique	10,000 "	"	10,000 "
20	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement. — Souscriptions.	27,000 "	"	27,000 "
	CHAPITRE III.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
21	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	18,000 "	"	18,000 "
22	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel). — Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établis- sements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et tempo- raire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'ensei- gnement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne.	59,750 "	"	59,750 "
	A REPORTER. fr.	3,014,954 "	"	3,014,954 "

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,014,951 "	"	5,014,951 "
25	Frais de l'enseignement normal pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel, bourses); section normale d'enseignement moyen pour filles, annexée à l'école moyenne de l'État à Bruxelles (personnel et matériel); examens d'admission aux écoles normales d'enseignement moyen; frais des jurys; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif des écoles moyennes normales de l'État.	255,995 "	"	255,995 "
24	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1859, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régente d'école moyenne ou d'école normale primaire; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	56,200 "	"	56,200 "
23	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 "	"	2,500 "
26	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis d'un diplôme ou certificat spécial de capacité; crédit destiné à pourvoir : 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitements attribuées par l'arrêté royal du 8 septembre 1879 aux surveillants dans les athénées royaux; 3 ^o à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail.	759,478 "	"	759,478 "
27	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. — Encouragements aux élèves qui suivront ces cours.	7,500 "	"	7,500 "
	A REPORTER. fr.	4,054,625 "	"	4,054,625 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	4,054,625 "	"	4,054,625 "
28	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, sont munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. — Indemnités à des membres du personnel enseignant des écoles moyennes, par application de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	690,702 "	"	690,702 "
29	Augmentation de traitements aux membres du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, en conformité de l'article 8, § 1 ^{er} de la loi du 15 juin 1881, et part d'intervention du Trésor public dans les frais d'organisation (traitements) des nouveaux établissements d'enseignement moyen de l'État, exécution de l'article 1 ^{er} de la dite loi	1,225,000 "	"	1,225,000 "
30	Bourses à des élèves des écoles moyennes	50,000 "	"	50,000 "
31	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	527,168 "	"	527,168 "
32	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	70,000 "	"	70,000 "
33	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 "	"	25,000 "
34	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	"	5,120 "	5,120 "
35	Traitements à des professeurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt du service, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées dans cette position comme services donnant droit à une pension de retraite; traitements à des professeurs mis en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre	48,000 "	"	48,000 "
36	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. — Achats de collections et d'objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État	14,000 "	86,000 "	100,000 "
37	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	5,000 "	2,000 "	5,000 "
38	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'enseignement moyen; fourniture d'ouvrage pour le service de l'Administration centrale	"	10,000 "	10,000 "
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
39	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire; traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire.	435,500 "	"	435,500 "
	A REPORTER. . . . fr.	6,920,995 "	101,120 "	7,022,115 "

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,920,995 »	101,120 »	7,022,115 »
40	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des établissements d'enseignement moyen ; traitements et indemnités ; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues	955,550 »	»	955,550 »
41	Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire ; conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ; frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des éconômats des écoles normales de l'État ; indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880) ; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880) ; indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 28 février 1880) . . .	212,000 »	»	212,000 »
42	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales ; amélioration et location de locaux ; matériel des établissements normaux de l'État ; frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879). — Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales ; indemnités aux professeurs et aux institutrices chargés de l'enseignement ; frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie ; dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires ; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales ; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de cet enseignement ; dépenses diverses. — Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires ; frais d'organisation ; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours ; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement ; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité ; dépenses diverses. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales ; bourses de noviciat (art. 59 de la loi)	1,121,400 »	»	1,121,400 »
45	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de construction, de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et plans-types ; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels, du chant, de la méthode Froebel et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement ; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches. — Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879 ; subsides aux communes ; subsides à accorder par con-			
	A REPORTER. . . . fr.	9,209,925 »	101,120 »	9,311,045 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,209,925 "	101,120 "	9,511,045 "
	tinuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches. — Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1 ^{er} septembre 1866, modifié par arrêté royal du 1 ^{er} septembre 1880). — Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses	11,022,689 "	"	11,022,689 "
44	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices; achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques; missions; dépenses imprévues	155,000 "	"	155,000 "
	CHAPITRE V. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	6,000 "	"	6,000 "
	TOTAL du Budget du Ministère de l'Instruction publique. . fr.	20,573,614 "	101,120 "	20,474,754 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI:

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

SERVICES SPÉCIAUX.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
Pensions des professeurs et instituteurs communaux. (Loi du 4 juin 1878.).	489,776 55	75,275 19
Loi du 4 août 1879. { Construction et amélioration de locaux des universités de l'État. Installations matérielles	4,500,000 »	4,220,662 07
{ Amélioration des locaux des écoles normales primaires et sections normales de l'État	565,000 »	185,119 54
Création d'une bibliothèque centrale au Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 18 mai 1880.)	40,000 »	52,988 90
Loi du 25 août 1880. { Organisation matérielle de l'enseignement primaire.	964,421 62	112,481 12
{ Ameublement des locaux du Ministère de l'Instruction publique.	197,000 »	54,094 05
{ 1 ^o Frais du concours ouvert pour l'étude des sciences naturelles	7,000 »	252 59
{ 2 ^o Cours de dessin pour le personnel enseignant des écoles communales et des écoles normales primaires	15,000 »	15,000 »
{ 5 ^o Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes	520,000 »	112,995 87
Loi du 1 ^{er} août 1881. { Avances aux instituteurs des sommes dues pour traitements, en cas de refus des communes . . .	500,000 »	455,000 »
TOTAUX fr.	7,598,198 17	5,259,847 15

(258)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 10,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
6	»	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) Encouragements et organisation d'autres musées et expositions scolaires
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
269,000	»	269,000	269,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
16,000	»	a) 16,000	16,000	»	»	a) Voir le tableau des pensions aux annexes du projet de Budget de la dette publique.
429,000	»	429,000	429,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
9	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1882. Pensions accordées en 1881 et en 1882 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif).
10	»	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1882 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)
11	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
12	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
13	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures
	a.	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire 12,000 »
14	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses. 3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
15	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
16	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 963,200 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
17	a.	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 507,810 »
18	a.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES ordinaires et municipales	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AU GÉNÉRAL	DIMINUTION	
429,000	»	4 9,000	429,000	»	»	
626,000	»	626,000	626,000	»	»	
289,724	»	289,724	292 078	»	a) 2,354	a) L'Instruction de huit pen- ions
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
63,000	»	63,000	63 000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
15,000	»	15 000	15,000	»	»	
1,454,724	»	1,454,724	1,457,078	»	2,354	
Diminution			fr	2,354		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
b) 985,200	»	985,200	983,200	»	»	b) Il pourrait être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 16, 17 et 18, d'une somme de 20,000 francs au plus
397,810	»	397,810	369,635	c) 28,175	»	c) Le crédit de 6,000 francs destiné à compléter le mobilier du cours de paléontologie à l'Université de Gand disparaît du projet de Budget pour l'exercice 1885. Par contre, une somme de 54,175 francs est indispensable à l'effet de pourvoir aux dépenses nécessaires par différents services dans les deux Universités de l'Etat, dont 25,575 francs, pour les cours de physiologie, d'ophtalmologie et de zoologie, pour les besoins de la bibliothèque, pour les écoles spéciales, les facultés des sciences et de médecine à l'Université de Liège. Puis, une somme de 8 600 francs, pour l'acquisition d'appareils nécessaires aux démonstrations des exercices pratiques aux écoles spéciales, ainsi que pour le cours de zoologie à l'Université de Gand. Le crédit total porté au projet de Budget s'élève soussé à la Chambre des Représentants ne subira donc qu'une augmentation de 28,175 francs.
1,587,010	»	1,587,010	1,588,835	28,175	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 68,500 »
18 (suite.)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 13,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, en vertu de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1873 et 1876. 14,970 »
19	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>
20	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
21	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen fr.
22	a.	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel 23,750 »
	b.	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. Inspection spéciale de l'enseignement du dessin dans les établissements d'instruction moyenne 16,000 »
25	a.	Frais de l'enseignement normal pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen; école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) 42,098 »
	b.	Section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège (personnel, bourses, etc.) 14,000 »
	c.	Section des sciences, à Gand 11,700 »
		A REPORTER. fr. 67,798 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,587,010	»	1,587,010	1,558,835	28,175	»	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
1,522,480	»	1,522,480	1,494,505	28,175	»	
AUGMENTATION. - fr.				28,175		
18,000	»	18,000	8,000	a) 10,000	»	a) Le grand nombre d'établissements nouveaux qui seront organisés dans le courant de l'année, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 15 juin 1881, rendra indispensable la nomination d'un quatrième inspecteur ou d'un inspecteur spécial pour les langues modernes. Il y a donc lieu de prévoir au Budget, 6,000 francs pour le traitement de ce nouveau fonctionnaire et 2,000 francs, pour ses frais de route et de séjour. L'inspection spéciale des ouvrages de mœurs dans les écoles moyennes de filles, pourra être confiée provisoirement par délégation, à une régente, mais une somme de 2,000 francs sera nécessaire pour les frais de route et de séjour.
59,750	»	59,750	59,750	»	»	
57,750	»	57,750	47,750	10,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			REPORT. fr. 67,798 »
23 (suite).	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	40,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur (personnel, matériel et bourses).	63,850 »
	f.	Frais de la section normale d'enseignement moyen pour filles, instituée auprès de l'école normale primaire de l'État à Liège (personnel, matériel et bourses).	56,500 »
	g.	Section normale d'enseignement moyen pour filles, annexée à l'école moyenne de l'État, à Bruxelles (personnel et matériel)	18,000 »
	h.	Examens d'admission aux écoles normales d'enseignement moyen (frais des jurys)	5,000 »
	i.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1873, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	2,865 »
24	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel	26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme préparatoire et le diplôme définitif de régent d'école moyenne ou d'école normale primaire	8,000 »
	c.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	2,000 »
25	»	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire	500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval	62,394 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1873)	341,284 »
26	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, ainsi qu'aux professeurs chargés de l'enseignement du dessin, qui sont munis du diplôme ou certificat spécial de capacité	10,800 »
	e.	Crédit destiné à pourvoir : 1 ^o aux frais de l'institution de professeurs intérimaires dans les athénées royaux, conformément à l'arrêté royal du 6 août 1879; 2 ^o aux augmentations de traitement attribuées, par l'arrêté royal du 8 septembre 1879, aux surveillants dans les athénées royaux; 5 ^o à l'allocation des indemnités prévues par l'arrêté royal du 27 septembre 1880, en faveur des professeurs des athénées royaux qui, par suite des modifications introduites dans le programme général des cours, auront transitoirement une augmentation notable de travail	45,000 »
27	»	Adjonction, à titre d'essai, aux sections professionnelles des athénées, de cours complémentaires spécialement destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce; encouragements aux élèves qui suivront ces cours	
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	»	57,750	47,750	10,000	»	
253,995	»	253,995	233 995	»	»	
56,200	»	56,200	56,200	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
759,478	»	759,478	759,478	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,097,421	»	1,097,421	1,087,421	10,000	»	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,097,421	»	1,097,421	1,087,421	10,000	»	
690,702	»	690,702	690,702	»	»	
1,223,000	»	1,223,000	1,223,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
327,168	»	327,168	327,168	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
»	3,120	3,120	3,120	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
14,000	86,000	100,000	100,000	»	»	
3,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
3,532,291	101,120	3,631,411	3,611,411	20,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
39	a.	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et du vérificateur des éconômats des écoles normales	21,000 »
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire.	120,500 »
	c.	Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire	292,000 »
40	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des établissements d'enseignement moyen; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues.	
41	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc., pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. fr.	4,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.	12,000 »
	c.	Frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des éconômats des écoles normales de l'État.	9,000 »
	d.	Indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.)	57,000 »
	e.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1 ^{er} décembre 1880.)	100,000 »
	f.	Indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services. (Arrêté royal du 28 février 1880.)	30,000 »
42	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	56,000 »
	b.	Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux de l'État	170,000 »
	c.	Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. (Art. 8 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879)	3,500 »
A REPORTER. fr.			229,500 »
A REPORTER. fr.			

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordonnées et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
433,500	»	433,500	410,500	a) 23,000	»	a) Aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879, les inspecteurs de chacune des classes mentionnées dans ledit arrêté, peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum. L'augmentation de 23,000 francs est destinée à permettre au Gouvernement de faire usage de cette faculté.
955,530	»	955,530	955,530	»	»	
212,000	»	212,000	207,000	b) 5,000	»	b) Cette augmentation se justifie par un complément d'organisation de l'inspection spéciale des écoles primaires de filles, des écoles primaires mixtes et des sections gardiennes.
1,601,030	»	1,601,030	1,573,030	28,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			REPORT. fr. 229,500 »
42 (suite).	d.	Cours normaux pour la formation de maitresses d'écoles gardiennes communales. — Indemnités aux professeurs et aux institutrices chargées de l'enseignement. — Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie; dépenses diverses	50,000 »
	e.	Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. — Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; dépenses diverses.	77,000 »
	f.	Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture, aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnité de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité, et dépenses diverses	78,000 »
	g.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,000 »
	h.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	590,000 »
	i.	Bourses de noviciat. (Art. 59 de la loi.)	51,700 »
	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire.	150,000 »
	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1 ^{er} juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du Budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels du chant, de la méthode Froebel et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement. — Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches a)	9,582,689 »
	c.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches a)	500,000 »
45	d.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1 ^{er} juillet 1879; subsides aux communes a)	500,000 »
	e.	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonction. — Suppléments de traitements d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité	200,000 »
	f.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1 ^{er} septembre 1866, modifié par arrêté royal du 1 ^{er} septembre 1880). b)	40,000 »
	g.	Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses.	50,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,601,030	»	1,601,030	1,573,030	28,000	»	
1,121,400	»	1,121,400	1,121,400	»	»	
11,022,689	»	11,022,689	11,007,689	b) 15,000	»	a) Il est impossible de déterminer, dès à présent, le chiffre exact des besoins pour 1885. On propose provisoirement le maintien du chiffre de 1882. b) Une augmentation de 15,000 francs est nécessaire par suite de l'organisation de concours entre les écoles d'adultes, dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Limbourg, où ces concours n'avaient pas encore été institués.
13,745,119	»	13,745,119	13,702,119	43,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
44	»	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices. — Achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues.
	»	Frais de rédaction du 15 ^e rapport triennal sur l'enseignement primaire, (pour mémoire) . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
45	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,745,119	»	13,745,119	13,702,119	43,000	»	
135,000	»	135,000	130,000	a) 5,000	»	a) Une somme de 45,000 francs, destinée au paiement des indemnités dues aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques, ainsi que des frais d'impression des catalogues, a été demandée par voie d'amendement au Budget de 1882. Cette somme est augmentée de 5,000 francs, au Budget de 1883, en vue de faire face aux frais d'acquisition de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires.
»	»	»	20,000	»	20,000	
13,880,119	»	13,880,119	13,852,119	48,000	20,000	
AUGMENTATION. . FR.				28,000		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . FR.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
		<i>Récapitulation.</i>
		— — —
I.	260	Administration centrale.
II.	262	Enseignement supérieur.
III.	264	Enseignement moyen
IV.	270	Enseignement primaire.
V.	274	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,454,724 »	»	1,454,724 »	1,437,078 »	»	2,354 »	
1,522,480 »	»	1,522,480 »	1,494,305 »	28,175 »	»	
5,530,291 »	101,120 »	5,631,411 »	5,611,411 »	20,000 »	»	
15,880,119 »	»	15,880,119 »	15,852,119 »	28,000 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
20,375,614 »	101,120 »	20,474,734 »	20,400,915 »	76,175 »	2,354 »	
AUGMENTATION. . . FR.				75,821 »		

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 14) du Budget de la Dette publique.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.

*État détaillé de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire ,
pendant l'année 1879, tant par le Gouvernement que par les provinces,
les communes, etc.*

DÉPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

conformément au paragraphe final de l'article 34 de la loi du 1^{er} juillet 1870.

RÉSUMÉ.

La somme totale dépensée en Belgique pour le service de l'instruction primaire, en 1879, s'élève à fr. 27,745,477 45 c.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Encaisses des exercices antérieurs	fr.	594,725	»
2 ^o Rétributions des élèves solvables.		1,889,480	50
3 ^o Bienfaisance publique et privée		758,497	19
4 ^o Budgets communaux.		10,729,016	52
5 ^o Budgets provinciaux.		2,509,750	84
6 ^o Budget de l'État		11,664,007	58
TOTAL.	fr.	27,745,477	45

TABLEAU A, 1879.

DIRECTION ET SURVEILLANCE. — ADMINISTRATION

PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	DÉPENSES à la charge des provinces				DÉPENSES A						
		TOTAL des DÉPENSES à la charge des provinces	INDÉMNITÉS AUX Inspecteurs cantonaux civils		TOTAL des DÉPENSES à la charge de l'Etat	ADMINISTRATION.			INSPECTION DES ÉCOLES			
			INDÉMNITÉS fixes	INDÉMNITÉS recueillies (frais de tournées)		COMMISSION centrale	FRAIS d' ADMINISTRATION Impression, registres, etc.	RAPPORTS triennaux	INSPECTEUR			
									TRAITEMENT	FRAIS de bureau.	FRAIS de voyage.	
Anvers.	56,411 41	5,361 49	5,755 17	1,628 52	51,049 92	"	"	"	"	"	"	
Brabant	50,744 54	6,509 50	4,574 86	2,024 75	44,544 95	"	"	"	"	"	"	
Flandre occidentale	47,562 90	7,460 04	5,140 95	2,010 11	39,902 86	"	"	"	"	"	"	
Flandre orientale	35,651 95	9,227 04	6,299 72	2,927 52	46,404 91	"	"	"	"	"	"	
Hainaut	64,059 09	8,749 82	5,891 48	2,858 54	55,509 87	"	"	"	"	"	"	
Liège	51,660 56	6,591 47	4,549 79	2,041 68	45,068 89	"	"	"	"	"	"	
Limbourg	25,575 16	5,791 57	2,685 24	1,108 55	21,885 59	"	"	"	"	"	"	
Luxembourg	41,409 61	5,076 90	4,085 24	1,595 66	35,752 71	"	"	"	"	"	"	
Namur	37,686 85	4,200 "	5,150 "	1,030 "	35,486 85	"	"	"	"	"	"	
Les diverses provinces.	95,486 85	"	"	"	95,486 85	11,625 29	10,589 19	"	6,000 "	1,000 "	2,951 "	
TOTAUX	505 820 28	57,457 92	40,215 45	17,242 49	446,571 56	11,625 29	10,589 19	"	6,000 "	1,000 "	2,951 "	
						10,589 19			9,051 "			

TION, COMMISSION CENTRALE, INSPECTION, ETC.

LA CHARGE DE L'ÉTAT.

NORMALES.		INSPECTION CIVILE.							INSPECTION ECCLESIASTIQUE . INDÉMNITÉS.				JURYS D'EXAMEN pour les écoles normales.	
INSPECTRICE.		INSPECTEURS PROVINCIAUX (a) ET PRINCIPAUX (b).			INSPECTEURS désignés pour les écoles communales de filles et pour les conferenciers d'institut- rices. Frais de voyage.	INSPECTEURS CANTONAUX.			CULTE CATHOLIQUE.		INSPECTEUR GÉNÉRAL du culte protestant.	INSPECTEUR GÉNÉRAL du culte Israélite.	FRAIS de route et de séjour	
TRAITEMENT	FRAIS de voyage.	TRAITEMENTS	Frais de bureau.	FRAIS de voyage.		suppléments d'indemnités	TRAITEMENTS (b)	INDÉMNITÉS habituelles pour frais de voyage	INSPECTEURS diocésains	INSPECTEURS cantonaux			MEMBRES des JURYS D'EXAMEN d'élèves instituteurs	MEMBRES des JURYS D'EXAMEN d'élèves institutrices.
"	"	7,119 99	1 353 55	5,408 10	492 "	4,609 97	0,050 "	5,550 25	2,450 "	1,547 25	"	"	"	"
"	"	7,250 "	1,553 55	5,842 60	1,224 "	6,511 70	15,500 "	5,769 "	2,450 "	2,664 52	"	"	"	"
"	"	7,500 "	1,553 55	4,777 50	1,508 "	6,407 98	9,200 "	4,487 75	2,450 "	2,458 50	"	"	"	"
"	"	9,999 98	1,553 55	1,065 50	240 "	9,525 28	11,875 "	6,779 50	2,450 "	2,458 52	"	"	"	"
"	"	8,916 61	1,553 55	5,025 "	2,412 "	9,570 01	14,800 "	7,710 75	2,450 "	3,295 24	"	"	"	"
"	"	9,766 62	1,553 55	4,652 40	2,552 "	6,538 27	10,525 "	5,251 75	2,450 "	2,219 52	"	"	"	"
"	"	4,855 52	1,553 55	2,917 "	60 "	5,079 52	4,000 "	1,805 25	2,450 "	1,105 57	"	"	"	"
"	"	7,649 98	1,553 55	5,777 90	1,068 "	4,910 94	8,700 "	5,770 75	2,450 "	2,072 11	"	"	"	"
"	"	7,699 98	1,553 52	5,280 10	1,596 "	4,172 "	7,800 "	5,141 60	2,450 "	2,010 85	"	"	"	"
2,700 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50,144 88	28,478 47
2,700 "	"	70,816 51	11,999 96	55,624 10	10,752 "	54,724 07	87,050 "	42,078 60	22,050 "	19,789 20	"	"	50,144 88	28,478 47
2,700 "	"	110,440 57				185,852 67			41,850 20		"	"	58,625 21	

a) Sous l'empire de la loi du 23 septembre 1842 — b) Depuis la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1879.

41,850 20

MAL PRIMAIRE.

DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES.					DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.													
BOURSES.					FRAIS D'ÉTUDES.													
ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		TOTAL des DEPENSES provinciales	ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		FRAIS DES CONFÉRENCES							
POUR INSTITUTEURS		pour INSTITUTEURICES	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTEURICES.		POUR INSTITUTEURS.		pour INSTITUTEURICES	pour INSTITUTEURS	pour INSTITUTEURICES	des INSTITUTEURS	des INSTITUTEURICES						
ÉCOLES NORMALES	SECTIONS NORMALES	ÉCOLES NORMALES				ÉCOLES NORMALES	SECTIONS NORMALES	ÉCOLES NORMALES										
100	"	"	"	"	17,885	"	5,645	"	"	"	200	6,530	"	5,890	"	1,600	"	
"	"	"	"	"	53,635	12	11,509	"	1,800	"	1,100	6,545	"	25,000	"	7,706	12	
1,050	550	"	"	"	50,361	"	"	"	4,400	"	"	10,600	"	10,650	"	4,711	"	
"	4,550	"	3,150	"	800	"	500	"	29,157	48	100	3,100	"	5,950	"	7,100	"	
50	"	"	"	"	2,822	44	47,715	"	8,875	"	1,175	"	"	5,500	"	19,150	"	
"	500	"	350	"	550	"	12,776	54	7,836	"	1,700	3,200	"	5,400	"	2,900	"	
"	"	"	"	"	"	"	7,836	"	"	"	"	"	"	2,600	"	600	"	
"	"	"	"	"	"	"	11,905	50	"	"	6,112	50	800	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	7,525	95	"	"	"	"	"	1,000	"	6,525	95	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
1,200	5,000	"	5,500	"	800	"	5,872	44	223,027	59	27,620	"	19,787	50	9,250	"	53,415	"
9,700			"		4,672		44		56,657			50	101,515		84	70,854		95
158,175 54																		

CHARGE DE L'ÉTAT.

TIONS.		BOURSES D'ETUDES.					BOURSES DE NOVICIAI			
ÉCOLES NORMALES agréées pour INSTITUTRICES. — SUBVENTIONS	ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT			ÉCOLES NORMALES AGRÉÉES		ÉLÈVES INSTITUTRICES	ÉLÈVES INSTITUTRICES	CONFÉRENCES horticoles	ENSEIGNEMENT normal de la gymnastique. — FRAIN DIVERS.	
	POUR INSTITUTRICES		pour INSTITUTRICES — ÉCOLES normales	pour INSTITUTRICES	pour INSTITUTRICES					
	ÉCOLES normales.	SECTIONS normales								
7,800 "	28,600 "	"	"	"	25,000 "	"	"	700 "	"	
18,150 "	27,951 "	"	"	5,500 "	77,994 97	2,849 "	2,835 04	2,400 "	"	
7,200 "	12,400 "	"	"	9,900 "	19,700 "	100 "	"	550 "	"	
9,150 "	"	12,600 "	"	10,600 "	30,640 "	"	"	400 "	"	
12,100 "	21,940 "	"	"	12,000 "	48,980 "	750 "	1,849 96	1,051 13	"	
5,600 "	"	15,711 "	22,000 "	5,700 "	7,400 "	616 62	2,416 47	1,662 10	"	
5,000 "	"	"	"	5,400 "	5,500 "	"	"	110 "	"	
15,000 "	"	22,400 "	"	9,900 "	56,600 "	1,819 66	1,500 "	996 "	"	
14,500 "	"	17,000 "	"	11,000 "	52,900 "	2,916 66	4,285 "	755 "	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,210 "	
88,500 "	90,871 "	67,711 "	22,000 "	70,000 "	282,451 97	9,082 89	12,882 57	8,424 25	1,210 "	
		178,582 "		552,454 97		21,965 46				
				551,016 97						

TABLEAU C, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — *Acquisition,*

PROVINCES.	MONTANT général des DÉPENSES.	DÉPENSES EFFECTUÉES AU MOYEN DES		
		TOTAL des DÉPENSES effectuées au moyen des RESSOURCES LOCALES	SOUSCRIPTIONS volontaires, prestations en nature, etc	FONDATEIONS, DONATIONS ou legs
Anvers.	892,475 20	390,109 27	"	"
Brabant	1,218,508 71	802,845 77	"	"
Flandre occidentale.	247,540 79	58,547 89	"	"
Flandre orientale	589,199 04	197,659 64	"	"
Hainaut	1,596,825 50	975,014 41	"	"
Liège	1,160,669 65	557,105 "	"	"
Limbourg	145,495 10	41,575 50	"	"
Luxembourg	465,881 40	215,000 "	"	"
Namur.	769,478 84	455,580 05	"	"
Les diverses provinces	8,790 "	"	"	"
TOTAUX.	6,690,752 05	3,667,095 54	"	"

construction , restauration et ameublement de maisons d'école.

RESSOURCES LOCALES.		SUBSIDES provinciaux.	SUBSIDES ACCORDÉS PAR L'ÉTAT.			Observations.
ALLOCATIONS des bureaux de bienfaisance.	ALLOCATIONS communales.		TOTAL des SUBSIDES accordés par l'État.	Sur LE CRÉDIT ordinaire du BUDGET.	Sur LE CRÉDIT extraordinaire alloué par la loi du 6 juin 1878.	
"	590,109 27	205,792 42	290,575 51	5,167 15	295,406 56	
"	802,843 77	204,050 15	210,795 79	18,548 26	192,247 53	
"	58,547 89	64,544 "	144,448 90	83,119 90	61,529 "	
"	197,659 64	48,000 "	142,659 40	7,187 40	135,452 "	
"	075,014 44	335,633 96	88,176 90	88,176 90	"	
"	557,105 "	505,852 "	297,714 65	8,604 65	289,110 "	
"	41,555 50	21,230 "	80,907 60	3,181 60	77,726 "	
"	215,080 "	86,373 "	164,428 40	17,002 40	147,426 "	
"	455,580 05	105,495 "	208,605 81	30,448 81	178,157 "	
"	"	"	8,790 "	8,790 "	"	
"	5,669,095 54	1,578,577 55	1,645,080 96	268,227 07	1,574,853 89	

TABLEAU D, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. —

PROVINCES.	DÉPENSES DE TOUTE NATURE.				SOMMES		
	TOTAL général des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	TOTAL des DÉPENSES faites pour les ÉCOLES ADOPTÉES.	TOTAL DES DÉPENSES faites pour les ÉCOLES COMMUNALES.		ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	TOTAL des RESSOURCES locales.	
			Personnel.	Matériel.			
Anvers	1,509,002 "	54,298 "	1,174,508 "	280,196 "	27,682 "	738,840 "	
Brabant	5,020,402 51	29,562 62	2,554,535 91	456,503 98	53,454 71	1,350,503 29	
Flandre occidentale	1,060,505 21	82,998 19	874,522 50	105,184 72	11,557 77	581,879 81	
Flandre orientale	1,662,591 80	79,507 54	1,558,602 94	224,281 52	50,120 07	868,418 03	
Hainaut	2,898,985 19	61,762 51	2,442,679 95	594,540 93	41,858 29	1,587,928 65	
Liège	2,111,557 "	252 "	1,860,054 "	251,251 "	28,688 "	1,155,552 "	
Limbourg	540,094 "	8,560 "	441,828 "	89,906 "	16,461 "	244,726 60	
Luxembourg	827,526 "	"	682,850 "	144,696 "	22,527 "	485,589 "	
Namur	1,091,056 87	6,119 "	902,971 61	181,966 26	96,671 42	602,404 55	
Les diverses provinces	"	"	"	"	"	"	
TOTAUX	14,721,498 58	522,859 66	12,292,152 71	2,106,526 21	357,580 27	7,595,225 91	
TOTAUX du tableau ci-dessous.	155,654 06	49,992 75	77,510 51	6,551 "	"	122,427 60	
TOTAUX GÉNÉRAUX.	14,855,152 64	572,852 41	12,569,443 02	2,112,837 21	357,580 27	7,515,651 51	

ÉCOLES PRIMAIRES A PROGRAMME

PROVINCES.	DÉPENSES DE TOUTE NATURE.				SOMMES		
	TOTAL général des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	TOTAL des DÉPENSES faites pour les ÉCOLES ADOPTÉES.	TOTAL DES DÉPENSES faites pour les ÉCOLES COMMUNALES.		ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	TOTAL des RESSOURCES locales.	
			Personnel.	Matériel.			
Anvers	18,687 "	"	16,501 "	2,586 "	"	15,687 "	
Brabant	91,572 06	49,992 75	57,454 51	5,945 "	"	78,295 60	
Flandre occidentale	"	"	"	"	"	"	
Flandre orientale	25,575 "	"	25,575 "	"	"	28,445 "	
Hainaut	"	"	"	"	"	"	
Liège	"	"	"	"	"	"	
Limbourg	"	"	"	"	"	"	
Luxembourg	"	"	"	"	"	"	
Namur	"	"	"	"	"	"	
Les diverses provinces	"	"	"	"	"	"	
TOTAUX	155,654 06	49,992 75	77,510 51	6,551 "	"	122,427 60	

ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES.

ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE TOUTE NATURE.						Observations.
RESSOURCES LOCALES.				SUBSIDES	SUBSIDES	
FONDATIONS, DONATIONS ou legs.	ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS COMMUNALES.	RÉTRIBUTIONS des ÉLÈVES solvables.	sur LES FONDS provinciaux.	sur LES FONDS de l'État.	
1,641 »	8,751 »	624,422 »	104,046 »	45,000 »	707,172 05	
5,681 75	141,680 81	1,119,016 08	60,926 65	92,111 11	1,652,692 95	
5,199 03	20,625 72	437,866 71	120,190 35	52,546 07	522,218 66	
1,752 58	9,581 »	725,586 16	155,898 49	45,000 »	915,258 49	
26,954 85	90,978 97	1,051,048 76	218,946 07	57,950 95	1,596,265 92	
11,155 »	70,895 »	881,751 »	189,553 »	55,524 56	951,509 65	
471 60	49,112 »	138,180 »	56,965 »	6,622 »	275,475 40	
11,495 »	2,961 »	569,450 »	101,483 »	5,800 »	557,567 50	
21,659 85	55,979 25	478,911 25	65,854 22	11,100 »	559,676 97	
»	»	»	»	»	»	
87,008 44	450,542 75	5,824,051 94	1,051,840 78	529,254 67	7,475,635 57	
»	»	28,248 »	94,179 60	2,200 »	25,550 »	
87,008 44	450,542 75	5,852,279 94	1,146,020 58	551,454 67	7,498,965 57	

DÉVELOPPÉ POUR FILLES.

ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE TOUTE NATURE.						Observations.
RESSOURCES LOCALES.				SUBSIDES	SUBSIDES	
FONDATIONS, DONATIONS ou legs.	ALLOCATIONS des bureaux de BIENFAISANCE.	ALLOCATIONS COMMUNALES.	RÉTRIBUTIONS des ÉLÈVES solvables.	sur LES FONDS provinciaux.	sur LES FONDS de l'État.	
»	»	6,188 »	9,499 »	»	5,000 »	
»	»	15,555 »	62,960 60	2,200 »	19,400 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	6,725 »	21,720 »	»	950 »	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	28,248 »	94,179 60	2,200 »	25,550 »	

TABLEAU E, 1879.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION. — *Salles d'asile ou écoles gar*
— *Ateliers d'apprentissage.* —

PROVINCES.	MONTANT des DÉPENSES de toute nature.	ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	PAR LA BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE, y compris les fondations.				PAR LES ÉLÈVES SOLVABLES. (Rétributions scolaires.)			
			Total.	SALLES d'asile ou écoles gardienues.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardienues.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.
Anvers	182,873 »	2,635 »	19,055 »	18,574 »	1,081 »	•	10,560 »	19,508 »	52 »	•
Brabant	371,766 46	3,491 98	71,154 59	67,209 79	3,924 80	•	32,127 46	52,009 46	118 »	•
Flandre occidentale . .	101,408 51	695 99	8,821 31	7,681 31	1,140 »	•	2,600 50	2,600 50	•	•
Flandre orientale . . .	590,939 42	9,829 87	47,900 38	46,039 38	150 »	1,111 »	10,592 51	13,341 67	447 »	3,805 64
Hainaut	494,408 50	110 18	76,422 71	54,954 82	14,505 16	6,962 75	15,085 70	10,054 20	2,449 50	•
Liège	355,799 »	9,881 »	5,720 »	2,550 »	3,170 »	•	2,024 »	550 »	1,465 »	•
Limbourg	42,914 »	2,524 »	6,338 »	4,250 »	1,808 »	500 »	2,045 »	908 »	1,135 »	•
Luxembourg	94,156 »	4,260 »	184 »	•	184 »	•	1,724 »	1,265 »	459 »	•
Namur	221,255 28	23,916 71	1,701 35	835 »	866 55	•	4,182 47	4,147 57	•	54 90
Les diverses provinces .	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	2,255,577 77	57,144 73	237,877 52	202,674 30	26,829 29	8,575 75	96,937 44	84,073 40	6,125 50	3,838 54

diennes. — Écoles méridiennes du soir et du dimanche pour les adultes.
(Service annuel ordinaire).

DÉPENSES SUPPORTÉES

PAR LES COMMUNES.				PAR LES PROVINCES.				PAR L'ÉTAT.			
Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.	Total.	SALLES d'asile ou écoles gardiennes.	ÉCOLES d'adultes.	ATELIERS d'appren- tissage.
85,268 »	27,645 »	57,625 »	»	17,480 »	9,150 »	8,350 »	»	58,275 »	15,875 »	22,400 »	»
156,040 62	105,782 59	52,258 05	»	54,968 72	25,000 »	29,968 72	»	74,005 09	29,050 »	44,955 09	»
57,865 54	15,422 50	24,441 04	»	12,170 »	6,170 »	6,000 »	»	59,256 97	8,725 »	50,551 97	»
206,046 40	157,001 89	63,144 55	5,929 98	12,956 56	2,000 »	5,000 »	5,956 56	94,615 90	62,949 »	51,664 90	»
197,694 78	108,554 54	87,056 09	2,124 15	50,500 »	15,500 »	15,000 »	»	176,656 95	85,000 »	91,656 95	»
208,646 »	126,872 »	81,774 »	»	59,699 »	5,000 »	54,699 »	»	87,829 »	55,779 »	52,050 »	»
10,812 »	4,550 »	6,462 »	»	7,069 »	740 »	6,529 »	»	14,528 »	4,720 »	9,608 »	»
45,495 »	11,670 »	55,825 »	»	9,500 »	1,500 »	8,000 »	»	52,995 »	6,855 »	26,140 »	»
90,565 77	41,604 08	48,411 69	550 »	58,296 »	4,500 »	55,796 »	»	62,791 »	12,098 »	50,695 »	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1,018,250 11	574,880 60	434,945 38	8,404 15	222,659 28	69,560 »	147,122 72	5,956 56	620,748 89	261,051 »	559,697 89	»

TABLEAU F, 1879.

ENCOURAGEMENTS A

PROVINCES.	MONTANT général des DEPENSES.	DÉPENSES SUPPORTÉES par la BIENFAISANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE (Allocations des bureaux de bienfaisance, produit des fondations, donations et legs)				DÉPENSES A LA CHARGE DES COMMUNES				DÉPENSES	
		TOTAL des DEPENSES supportées par la bienfaisance publique et privée.	DEPENSES faites en faveur des CAISSES de prévoyance	SELOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales	TOTAL des DEPENSES communales	DÉPENSES FACULTATIVES			TOTAL des DEPENSES des provinces.	SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance
							SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance	SECOURS à des INSTITUTEURS nécessiteux et sans emploi.	DISTRIBUTIONS de prix aux élèves des écoles primaires communales		
Anvers.	9,061 »	»	»	»	»	»	»	»	7,477 68	3,855 68	
Brabant.	72,677 20	»	»	»	»	27,678 90	»	»	27,678 90	30,056 60	»
Flandre occidentale. .	50,084 78	»	»	»	»	14,585 »	»	»	14,585 »	8,585 12	»
Flandre orientale. . .	47,493 57	»	»	»	»	29,359 95	»	»	29,359 95	14,008 62	6,056 90
Hainaut	54,554 01	1,841 18	»	»	1,841 18	33,541 80	»	»	33,541 80	8,554 05	1,000 »
Liège.	52,537 66	»	»	»	»	36,066 »	»	»	36,066 »	6,400 »	»
Limbourg.	9,725 19	800 »	»	»	800 »	2,558 99	»	»	2,558 99	3,125 20	»
Luxembourg.	25,825 »	»	»	»	»	7,566 »	»	»	7,566 »	4,202 »	»
Namur	53,273 81	627 50	»	»	627 50	24,085 85	»	»	24,085 85	8,584 80	»
Les diverses provinces.	60,768 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. . .	417,820 82	3,268 68	»	»	3,268 68	175,040 49	»	»	175,040 49	90,594 05	10,870 58

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

A LA CHARGE DES PROVINCES.				DÉPENSES A LA CHARGE DE L'ÉTAT.							
FRAIS des CONCOURS.	DÉPENSES FACULTATIVES.			TOTAL des DÉPENSES de l'État	SUBSIDES aux CAISSES de prévoyance.	SUPPLÉMENTS de pension à des instituteurs.	SECOURS à des instituteurs nécessiteux et sans emploi.	RÉCOMPENSES à des instituteurs en exercice.	ACHAT de livres, etc. pour les meilleurs élèves.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'enseignement primaire.	CONCOURS des écoles d'adultes.
	BOURSES aux élèves des écoles primaires qui se distinguent dans les concours. Art. 29 de la loi.	SECOURS à des instituteurs nécessiteux et sans emploi.	PUBLICATIONS ayant pour objet l'enseignement primaire.								
3,644 »	»	»	»	1,583 32	»	308 32	1,273 »	»	»	»	»
23,056 60	5,000 »	»	»	14,941 70	»	516 66	11,945 04	»	»	»	2,480 »
7,055 12	350 »	1,000 »	»	7,116 66	»	116 66	7,000 »	»	»	»	»
7,971 72	»	»	»	4,125 »	»	»	4,125 »	»	»	»	»
554 05	»	7,000 »	»	10,617 »	»	100 »	6,550 »	»	»	»	5,967 »
6,400 »	»	»	»	10,091 66	»	216 66	6,805 »	»	»	»	3,070 »
5,125 20	»	»	»	5,241 »	»	150 »	2,950 »	»	»	»	141 »
4,202 »	»	»	»	14,257 »	»	»	15,400 »	»	»	»	857 »
1,984 80	»	2,000 »	4,400 »	22,175 66	»	516 66	9,025 »	»	»	»	12,634 »
»	»	»	»	60,768 60	»	»	»	140 »	»	60,628 60	»
39,993 47	5,550 »	10,000 »	4,400 »	148,917 60	»	1,924 06	65,075 04	140 »	»	60,628 60	25,149 »

(192)

TABLEAU G.

—
1879.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES

DÉPENSES.



PROVINCES.	DIRECTION et SURVEILLANCE.		ENSEIGNEMENT NORMAL PÉDAGOGIQUE.									
	TABLEAU A.		TABLEAU B.				TABLEAU C.					
	Provinces.	État.	Élèves.	Communes.	Provinces.	État.	Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	Encaisses.	Bienfaisance.
Anvers	5,361 49	31,049 92	57,555 "	100 "	17,885 "	111,545 89	"	590,109 27	205,792 42	296,575 51	27,682 "	10,572 "
Brabant	6,599 59	44,544 95	51,475 "	"	55,655 12	255,928 99	"	802,845 77	204,959 15	210,795 79	55,434 71	150,562 56
Flandre occidentale . . .	7,460 04	59,902 86	88,275 "	1,400 "	50,561 "	94,207 08	"	58,547 89	64,544 "	144,448 90	11,557 77	23,822 75
Flandre orientale	9,227 04	46,404 91	72,425 "	8,800 "	29,157 48	97,055 57	"	197,659 64	48,900 "	142,659 40	59,120 07	11,155 58
Hainaut	8,749 82	55,509 87	108,555 "	2,872 44	47,945 "	287,286 77	"	975,014 44	555,655 96	88,176 90	41,858 29	117,955 82
Liège	6,591 47	45,068 89	75,690 "	1,200 "	22,776 54	214,655 59	"	557,105 "	505,852 "	297,714 65	28,688 "	82,048 "
Limbourg	5,791 57	21,585 59	11,225 "	"	7,856 "	25,841 59	"	41,555 50	21,250 "	80,907 60	16,461 "	49,585 60
Luxembourg	5,676 90	35,752 71	95,207 68	"	11,905 50	108,518 92	"	215,080 "	86,575 "	164,428 40	22,327 "	14,456 "
Namur	4,200 "	55,486 85	110,315 "	"	7,525 95	111,897 40	"	455,580 03	105,495 "	208,605 81	96,671 43	57,659 08
Les diverses provinces . .	"	95,486 85	"	"	"	1,210 "	"	"	"	8,790 "	"	"
TOTAUX	57,457 92	446,371 56	646,522 68	14,572 44	229,027 59	1,505,925 20	"	5,669,095 54	1,378,577 55	1,645,080 96	537,580 27	517,551 19

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

ENCOURAGEMENTS.

TABLEAU D.

TABLEAU E.

TABLEAU F.

Communes.	Provinces.	État.	Élèves.	Encaisses.	Bienfaisance.	Élèves.	Communes.	Provinces.	État.	Bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
630,610 "	45,000 "	710,172 05	115,545 "	2,635 "	19,655 "	19,560 "	85,268 "	17,480 "	38,275 "	"	"	7,477 68	1,583 32
1,134,551 08	94,511 11	1,652,092 95	123,887 25	5,491 98	71,134 59	52,127 46	156,040 62	54,968 72	74,005 09	"	27,678 90	50,056 60	14,941 70
437,866 71	52,346 07	522,218 66	120,190 55	695 99	8,821 51	2,600 50	37,865 54	12,170 "	59,256 97	"	14,585 "	8,585 12	7,116 66
750,111 16	45,000 "	914,188 49	155,618 49	9,829 87	47,900 58	19,592 51	206,046 40	12,956 56	94,615 90	"	29,359 95	14,008 62	4,125 "
1,051,048 76	57,950 93	1,596,265 92	218,946 07	110 18	76,422 71	15,083 70	197,694 78	50,500 "	176,656 95	1,841 18	55,541 80	8,554 05	10,617 "
881,751 "	55,554 56	951,509 65	189,555 "	9,881 "	5,720 "	2,024 "	208,646 "	59,699 "	87,829 "	"	56,066 "	6,400 "	10,091 66
158,180 "	6,622 "	275,475 40	56,963 "	2,524 "	6,558 "	2,045 "	10,812 "	7,069 "	14,538 "	800 "	2,558 99	5,125 20	5,241 "
569,450 "	5,890 "	557,567 30	101,483 "	4,260 "	184 "	1,724 "	45,495 "	9,500 "	52,995 "	"	7,566 "	4,202 "	14,257 "
478,911 25	11,100 "	559,676 97	65,854 22	25,916 71	1,701 53	4,182 47	90,565 77	58,296 "	62,791 "	627 50	24,085 85	8,584 80	22,175 66
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60,768 60
5,852,279 94	551,454 67	7,498,965 57	1,146,020 58	57,144 75	237,877 52	96,957 44	1,018,250 11	222,659 28	620,748 89	5,268 68	175,040 49	90,594 05	148,917 60

RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX.

PROVINCES.	TOTAL général des DÉPENSES.	ENCAISSE des EXERCICES antérieurs.	RÉTRIBUTIONS des élèves solvables.	BIENFAISANCE publique.	COMMUNES.	PROVINCES.	ÉTAT.
Anvers	2,825,085 53	30,317 "	170,660 "	50,027 "	1,106,087 27	298,996 59	1,188,997 67
Brabant	5,263,285 68	36,926 69	207,489 71	221,497 15	2,100,914 27	444,350 29	2,252,107 47
Flandre occidentale	1,788,222 17	12,033 76	211,065 85	32,644 06	550,261 14	155,066 25	847,151 13
Flandre orientale	3,005,855 42	68,949 94	247,635 80	59,053 76	1,171,977 15	159,229 70	1,299,027 07
Hainaut	5,540,170 30	41,968 47	340,384 77	196,197 71	2,257,972 22	489,533 74	2,214,513 59
Liège	4,097,640 61	58,569 "	265,247 "	87,768 "	1,684,766 "	414,643 37	1,606,647 24
Limbourg	807,692 84	18,785 8	70,251 "	56,721 60	192,906 49	49,673 77	419,374 98
Luxembourg	1,689,087 41	26,587 "	196,414 68	14,640 "	655,589 "	125,457 40	695,499 35
Namur	2,565,284 04	120,588 14	180,351 69	59,967 91	1,048,742 88	174,999 73	978,655 67
Les diverses provinces	164,255 43	"	"	"	"	"	164,255 43
TOTAUX	27,745,477 43	394,725 "	1,889,480 50	758,497 19	10,729,016 52	2,309,750 84	11,664,007 38